

On constate qu'il existe d'une part des points de fixation incontournables comme les zones à urbanisation dense, et d'autre part une nécessité pour les besoins conservatoires de réserver des espaces très plastiques. Il est donc probable qu'en contrepartie, certains espaces soient amenés dans le futur à connaître de véritables mutations qui pourront être organisées ou subies.

#### **2.6.4. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE : UN ENJEU DETERMINANT**

La préservation de la biodiversité est un enjeu déterminant car elle est le garant du développement local à travers :

- la qualité du cadre de vie ;
- l'économie touristique ;
- l'exploitation des ressources naturelles : chasse, pêche, pêche à pied, bois.

A une échelle supérieure, elle est indispensable pour satisfaire les exigences communautaires en matière de conservation de la flore et de la faune et pour contribuer au maintien des richesses halieutiques côtières (préservation des fonctions de nourricerie).

Les deux principaux outils pour y parvenir sont le dispositif Natura2000 de protection et de gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire et en complément la stratégie foncière du Conservatoire du Littoral.

##### **2.6.4.1. LE CONTEXTE NATURA2000**

Le contexte Natura2000 relatif aux habitats non littoraux est relativement peu développé au regard de l'importance des Zones d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 qui concernent pour la plupart des bas-marais alcalins et des prairies humides du système poldérien ; seules figurent les Mollières de Berck rattachées au site littoral des Dunes de l'Authie et des Mollières de Berck.

L'effort de conservation porte donc sur les habitats littoraux dont on met en avant la rareté et l'intérêt fonctionnel.

Le site Natura2000 en mer récemment proposé réalise la liaison entre la rive sud et la rive nord de l'Authie et met en continuité le système dunaire et le système estuarien : il donne une cohérence à la protection des habitats estuariens et littoraux de la baie d'Authie.

Si la présence des Phoques en baie d'Authie constitue une justification suffisante à la création d'un site Natura2000 marin, c'est toutefois bien la fonctionnalité de l'habitat en tant que nourricerie halieutique qui est mise en avant dans le principe de protection : c'est un enjeu fondamental de conservation.

Les principaux enjeux de la conservation dans le contexte Natura2000 (Habitats) sont présentés à la Figure 2.23.

##### **2.6.4.2. LA STRATEGIE D'ACQUISITION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

La stratégie d'acquisition du Conservatoire du Littoral a été définie pour la période 2005-2050.

Le Conservatoire du Littoral est actuellement propriétaire de 218 ha confiés en gestion au syndicat mixte EDEN62.

En rive droite, les acquisitions actuelles sont constituées des 119 ha de massif dunaire de l'anse des Sternes et des 99 ha du polder de Groffliers qui comprend également l'extrémité sud du massif dunaire.

Ces deux propriétés sont séparées, distantes d'environ 750 m : logiquement le cadre d'intervention du Conservatoire du Littoral a pour objectif principal l'acquisition des terrains situés entre ces deux propriétés afin de garantir une cohérence de gestion de l'ensemble du massif dunaire depuis l'anse des Sternes jusqu'à Groffliers.

Au niveau des propositions d'acquisition du Conseil de Rivage (non encore approuvées par le CA du Conservatoire du Littoral) figurent :

⇒ *au titre de la première priorité* :

- les espaces dans la continuité de la ligne littorale avec au Nord les espaces périurbains (Dunes de l'Hôpital) et au Sud des espaces agricoles du complexe humide de Waben – Conchil-le-Temple (espace classé ZNIEFF), assurant la liaison entre le site de la baie d'Authie et le site de la Vallée de l'Authie. Dans l'hypothèse d'un risque de submersion lié à l'élévation du niveau de la mer, cette maîtrise foncière permettrait également d'anticiper un recul maîtrisé du trait de côte ;
- des espaces arrière-dunaires d'intérêt écologique moindre (périurbains et agricoles) mais qui permettraient d'anticiper la progression vers les terres du massif dunaire nord.

⇒ *au titre de la troisième priorité* (acquisition en cas de menace forte pesant sur l'habitat) figurent les ballastières de Conchil-Le-Temple (espace classé ZNIEFF) pour leur intérêt biologique et leur complémentarité avec les habitats littoraux dans l'accueil de l'avifaune.

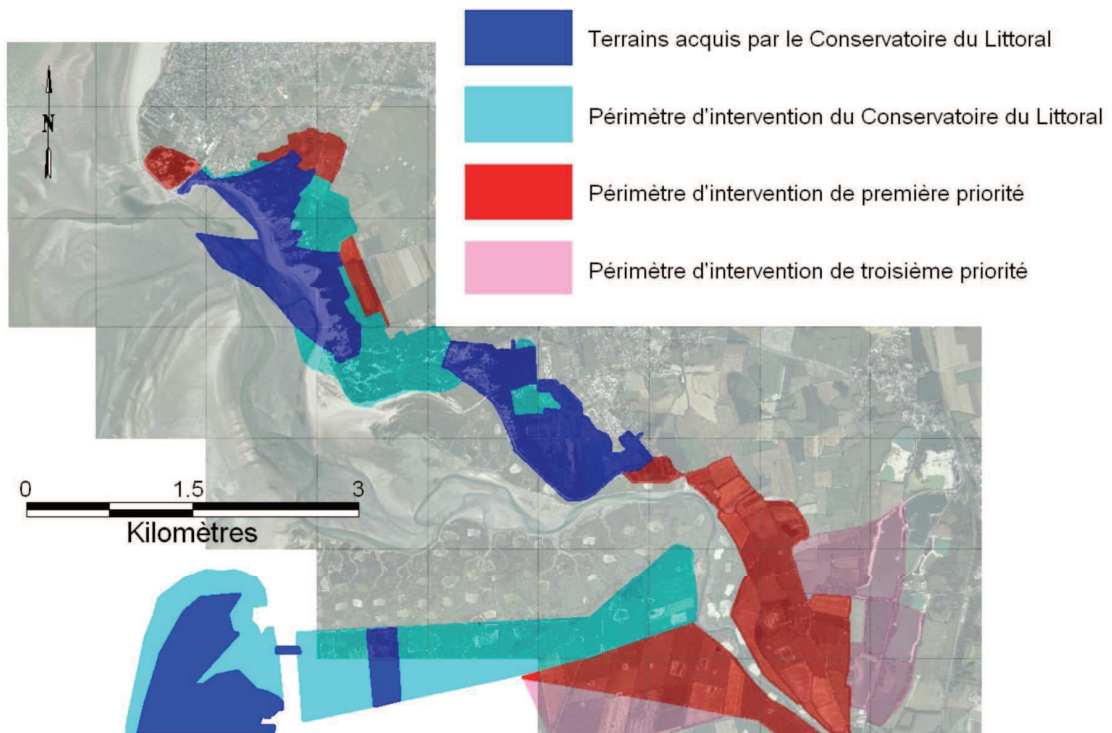
La stratégie 2005-2050 d'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral est présentée à la Figure 2.24.

Cette stratégie d'acquisition foncière s'accorde donc avec :

- la gestion conservatoire de l'ensemble du littoral estuarien, la rive sud de la baie d'Authie faisant l'objet d'une stratégie comparable. Cette maîtrise foncière de l'espace littoral facilite la mise en œuvre du dispositif de protection Natura2000 et sert d'ancrage au projet de Parc Naturel Marin, l'objectif étant de faire de la baie d'Authie un écrin de nature ;
- la cohérence de gestion des milieux naturels dans la continuité écologique : la baie d'Authie et la basse-vallée de l'Authie forment une entité écologique ;
- l'acceptation d'un recul maîtrisé du trait de côte.

Enfin, les Figures 2.25 à 2.27 donnent quelques illustrations des espèces et habitats naturels rencontrés en baie d'Authie et présentés dans ce qui précède.

Figure 2.24 - Stratégie 2005-2050 d'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral



Sources : CELRL  
Base cartographique : BD\_ortho (c) IGN 2004